

Numéro de l'assuré : 1 93 10 13 155 403 43

Nom de l'assuré :

MARTIN DE LA TORRE THEO

Attestation de droits à l'assurance maladie et à la Complémentaire santé solidaire

Valable du 15/01/2020 au 14/01/2021 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale 01 131 0403	code gestion 89	n° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	modulation du ticket modérateur		
CPAM 13 13421 MARSEILLE CEDEX 20		1 93 10 13 155 403 43			
N°	organisme complémentaire				
1	CPAM DES BOUCHES DU RHONE 13000 MARSEILLE				
Bénéficiaire(s) nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage	n° de sécurité sociale (pour information)	né(e) le/rang	n° ordre OC	date début de la Complémentaire	date fin de la Complémentaire
MARTIN DE LA TORRE THEO a déclaré un médecin traitant	1 93 10 13 155 403 43	11/10/1993 1	1	01/10/2019	30/09/2020

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du directeur de votre Caisse.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.162-1-14 du Code de la Sécurité Sociale.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Numéro de l'assuré : 1 93 10 13 155 403 43

Nom de l'assuré :

MARTIN DE LA TORRE THEO

Pour mes démarches, j'utilise mon compte Ameli :

<https://assure.ameli.fr>

403 CPAM 13

13421 MARSEILLE CEDEX 20

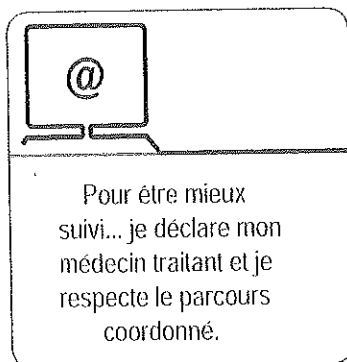
3646

Service 0,06 € / min
* prix appel

M MARTIN DE LA TORRE THEO
104 CHE SAINT JEAN DU DESERT
13005 MARSEILLE

*mon
parcours
d'assuré*

Le 15/01/2020



> MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE
ET À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Cher monsieur MARTIN DE LA TORRE,

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie et vous bénéficiez de la
Complémentaire santé solidaire pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, pensez à mettre à jour votre carte Vitale.
Vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé (médecins,
pharmaciens, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.
Conservez la, elle est valable un an. En cas de perte, vous pouvez télécharger
l'attestation depuis votre compte sur [ameli.fr](https://assure.ameli.fr).

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance,
pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour
votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie



Je simplifie mes démarches en ouvrant un compte sur [ameli.fr](https://assure.ameli.fr) !

Avec mon compte [ameli.fr](https://assure.ameli.fr) : je consulte à tout moment mes remboursements, je télécharge mes
attestations de droits, je m'informe sur mes droits et démarches, je contacte en ligne mon organisme
d'assurance maladie...



→ Votre attestation de droits à l'assurance maladie à présenter aux professionnels de santé